

DOB : Eléments d'analyse concernant le budget 2021 de la commune.¹

1/ Le budget de fonctionnement.

A/ Les dépenses (+ 5.9% par rapport à 2019, + 2.6 % hors amende SRU)

011 - Charges générales (+4.8% par rapport à 2020 | -3.1% par rapport à 2018)

Quelques postes en forte diminution en raison de la crise sanitaire : fêtes et cérémonies (20 K€ au lieu de 90 K€ à 100 K€ en année pleine), transports, classe de neige supprimée...

Une facturation incomplète d'électricité (86 K€ au lieu des 110 K€ habituels).

De très fortes dépenses d'honoraires (11 contentieux et épuration des dossiers en cours ?).

Une interrogation sur le coût de la restauration scolaire (écoles + Centre de Loisirs) ? 176 K€ contre 106 K€ en 2019 (+ 66%) => **A surveiller ! / Comment sera calculée la participation des familles ?**

Des postes en forte augmentation tendancielle sur plusieurs années :

- Fournitures d'entretien (13 K€ en 2018 => 31 K€ en 2021, soit + 138 %)
- Fournitures scolaires (15 K€ en 2018 => 24 K€ en 2021, soit + 60 %)
- Maintenance (17 K€ en 2018 => 34 K€ en 2021, soit + 100 %)

012 - Charges de personnels -

Une augmentation contenue en 2021 (+ 1,5% déduction faite des remboursements pour absence de personnels), mais on constate les conséquences des décisions prises à la fin du mandat précédent. **Ces décisions impacteront les finances de la commune sur plusieurs années.**

On note ainsi un fort rééquilibrage de l'emploi avec la titularisation de nombreux personnels vacataires. Si cela est une très bonne chose pour les agents, cette situation encadre fortement les décisions de la commune qui aura de grandes difficultés à adapter si besoin, dans les prochaines années, sa masse salariale.

Emploi	2017	2021	Variation
Titulaires	680 K€	913 K€	+ 34 %
Vacataires	203 K€	93 K€	- 54 %
Total	883 K€	1006 K€	+ 14 %

065 - Charges de gestion courante

Augmentation significative (+ 11%) des charges de gestion courante en 2021, après une augmentation de 9,5% en 2020. Cette situation est le résultat des décisions prises en début de mandat concernant la réévaluation des indemnités des élus.

Les subventions aux associations (hors crèche « les Calins ») sont passées de 32 K€ (en 2017) à 25,5 K€ (en 2021), soit une baisse de 20 % sur 5 ans. **Les subventions aux associations ne représentent plus que 0,75 % des dépenses de fonctionnement de la commune.**

014 – Atténuation de produits

2021 est la première année où la commune est assujetti au prélèvement au titre de la loi SRU pour un montant de 104 K€. Vu l'évolution de l'habitat, cette dépense ne pourra qu'augmenter dans les années futures.

¹ Document distribué en séance du Conseil Municipal, le 3 mars 2022, à l'ensemble des conseillers municipaux dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

B/ Les recettes (+ 7.7% hors excédent de fonctionnement reporté et atténuation de charges)

L'augmentation des recettes est la conséquence directe de l'augmentation du taux de foncier bâti (+ 2 points, soit une augmentation du taux de 4,75 % = 2 / 42,12) et de la modification du taux de la taxe sur l'électricité (passage de 4 à 8,5%).

Une structure des recettes très fortement tributaire des impôts et taxes (82%) et des dotations et participations (6%).

Des produits de service fortement impactés par la crise sanitaire (-15% en 2020, -30% en 2021) => régularisation à venir sur certaines recettes non comptabilisées (cantine ?).

Une réflexion doit être rapidement engagée pour renforcer la part des produits de service sur la commune.

C/ Principales conclusions concernant le budget de fonctionnement 2021.

Un budget 2021 est encore largement marqué par la crise sanitaire, les résultats sont donc difficilement généralisables à une année normale.

Le budget de la commune présente, néanmoins, toujours les mêmes déséquilibres structurels :

- Prépondérance des impôts et taxes dans les recettes de la commune.
- Des difficultés à maîtriser durablement les charges (démographie, charges de personnels).
- Une structure d'emplois très peu flexible.
- Des produits de services largement insuffisants.

En 2021, l'augmentation des recettes de fonctionnement a été largement amputée par l'augmentation des dépenses. En conséquence, l'épargne nette n'augmente pas autant qu'il aurait été attendu : 90 K€ en 2021, pour une augmentation des recettes fiscales de 252 K€ (soit seulement 35 % de l'augmentation de la pression fiscale).

2/ Le budget d'investissement

Un budget 2021 d'investissement atone pour la seconde année consécutive, avec des dépenses d'investissement en baisse de 72% par rapport à 2019 : 1 481 K€ en 2019, 409 K€ en 2021.

Un excédent d'investissement en trompe l'œil.

	2020	2021
Excédent investissements	245 K€	303 K€
FCTVA & TLCE (010)	239 K€	280 K€
Différence	6 K€	23 K€

En 2020 et en 2021, les excédents d'investissement sont la conséquence des recettes de FCTVA (travaux réalisés en 2018 et 2019). En 2022, cette recette sera en très forte diminution en raison de la faiblesse des investissements réalisés en 2020 et 2021.

Pour le groupe « vivons montferrier » - J.M. Prosper